



# Vos prestations Caf Attestation de paiement

N° ALLOCATAIRE :  
1155033 J

NOUS CONTACTER :  
Nous téléphoner :

3230 > Service gratuit  
+ prix appel

Nous écrire :  
Caf de la Charente Maritime  
4 BIS Avenue du Général  
Leclerc  
CS 90000  
17073 LA ROCHELLE CEDEX 9  
Tous nos contacts sur [caf.fr](#)

171

Madame CHRISTELLE LOISEL  
85 B AVENUE DU GENERAL DE GAULLE  
17690 ANGOULINS

Le 17/06/2021

La directrice de la Caf de la Charente Maritime certifie que :

CHRISTELLE LOISEL, née le 28/10/1972  
LUDOVIC LOISEL, né le 16/07/1975

ont perçu les prestations suivantes pour le mois de **mai 2021** :

| PRESTATIONS  | MONTANT         |
|--|-----------------|
| Allocations familiales avec conditions de ressources | 198,12 €        |
| Prime d'activité <sup>1</sup>                        | 184,61 €        |
| <b>Soit au total</b>                                 | <b>382,73 €</b> |

1. Éléments de calcul de la prime d'activité :

- Montant forfaitaire : 1161,64 €
- Montant de revenu d'activité pris en compte : 1235,25 €

## QUOTIENT FAMILIAL

**mai 2021 : 855 €**

**Personnes à charge prises en compte pour le calcul des droits :**

LUCIE LOISEL, née le 06/05/2002 <sup>2</sup>

EMMA LOISEL, née le 09/04/2004 <sup>2</sup>

1. Personne à charge pour le calcul du RSA 2. Personne à charge pour le calcul de la prime d'activité 3. Personne à charge pour le calcul du RSA et de la prime d'activité

■ Attestation délivrée compte tenu des informations connues à ce jour par la Caf de la Charente Maritime.

*Les prestations versées par la caisse d'Allocations familiales sont insaisissables sauf pour le paiement des dettes alimentaires.*

**Attention : vous avez l'obligation de nous signaler immédiatement tout changement de situation (familial, professionnel, logement ...).**

La Caf vérifie l'exactitude des déclarations (article L.114-19 du code de la Sécurité sociale). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (Articles L. 114-9 - dépôt de plainte de la Caisse pouvant aboutir à : travail d'intérêt général, amende ou peine de prison, L. 114-17 du code de la Sécurité sociale - prononcé de pénalités - articles 313-1 à 313-3, 441-1 et 441-6 du code Pénal).

La loi 78-17« informatique et liberté » du 06 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du directeur de votre caf

Emplacement réservé à la Caf

WAT ATTPAI F 170620210922 3700370006  
LR05 MAT 1155033 J -  
PAGE 1/1 IDX B 1041101 V 171 -



\*11550331041100000000\*